



**université PARIS-SACLAY**

## **FAQ COVID-19 ETUDIANTS ET ÉTUDIANTES ACTUELLEMENT À L'ÉTRANGER**

**Foire Aux Questions pour les étudiants de l'UVSQ actuellement à l'étranger (en cours de mobilité Erasmus, ou en échange au sein d'université étrangère)**

Le 21 mars 2020

- 1/ Quelles sont les consignes de l'UVSQ par rapport à ma situation ?
- 2/Que dois-je faire? Dois-je poursuivre mon séjour ? Dois-je rentrer en France?
- 3/Pourquoi me conseille-t-on de rentrer alors que je me trouve dans un pays où la

situation de propagation du virus est moins critique qu'en France?

4/Va-t-on me rapatrier? Qui va payer mon billet?

5/Que dois-je faire à mon retour en France?

6/Dois-je me rendre à l'université à mon retour en France?

7/Si je rentre, est-ce que je vais perdre mon semestre? Comment cela va se passer pour les cours et les examens?

8/Est-ce que je vais devoir rembourser ma bourse?

9/Qui dois-je prévenir de mon retour en France?

10/Qui dois-je prévenir si je décide de rester dans le pays où je me trouve (après avoir considéré tous les points listés en question 2) ?

## **1/Quelles sont les consignes de l'UVSQ par rapport à ma situation ?**

Vous avez dû recevoir un courriel du président de l'UVSQ en date du 17 mars, avec les recommandations de l'UVSQ. Si vous n'avez pas reçu ce message, merci de vous signaler via l'adresse mail suivante : [mobilite@uvsq.fr](mailto:mobilite@uvsq.fr)

## **2/Que dois-je faire? Dois-je poursuivre mon séjour ? Dois-je rentrer en France?**

**L'UVSQ recommande très fortement à tous ses étudiants** actuellement en mobilité encadrée à l'étranger **de rentrer rapidement en France.**

Dans certaines situations très particulières, les étudiants peuvent prendre la décision de rester dans le pays où ils se trouvent actuellement, après avoir pris en considération les aspects suivants :

- » quelles sont les conditions sanitaires du pays où je me trouve? comment évolue l'épidémie ? le système de santé a-t-il la capacité d'y faire face?
- » les conditions d'études de l'université où je me trouve : l'université est-elle toujours ouverte ? Si l'université est fermée, un système de cours à distance a-t-il été mis en place ?
- » quelles sont les consignes des autorités locales dans le pays où je me trouve ?
- » quelles sont les consignes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notamment au regard de la situation épidémiologique du pays où je suis, ainsi que

celles des éventuelles zones de transit ? (En effet, ce retour ne s'applique pas si vous avez reçu des instructions contraires du pays ou de l'Ambassade de France dont vous dépende). > Conseils aux voyageurs

» Qu'en pense ma famille, mes proches ?

**Merci d'adresser un mail précisant votre décision le plus rapidement possible**([mobilite@uvsq.fr](mailto:mobilite@uvsq.fr)).

### **3/Pourquoi me conseille-t-on de rentrer alors que je me trouve dans un pays où la situation de propagation du virus est moins critique qu'en France?**

Il vous est fortement conseillé de prendre les dispositions nécessaires pour un retour rapide tant que les liaisons commerciales restent ouvertes. En effet, les liaisons aériennes ont tendance à se réduire, parfois avec des délais de préavis courts.

Ce conseil vous est également donné afin de ne pas vous laisser isolé dans le cas de confinements imposés par le pays où vous vous trouvez actuellement.

Le retour en France est particulièrement conseillé pour les étudiants qui se trouvent hors de l'Union Européenne, car les conditions de rapatriement, de couverture médicale et sociale peuvent être bien plus compliquées à garantir qu'au sein de l'UE.

### **4/Va-t-on me rapatrier? Qui va payer mon billet?**

Pour organiser votre retour, vous devez :

- » Si ce n'est pas déjà fait : vous **inscrire via l'application ARIANE** afin d'être en contact avec les consulats et de recevoir les informations pertinentes, être informé en temps réel
- » Vérifier sur le **site des compagnies aériennes** si les vols sont toujours à la vente.
- » Si vous aviez déjà acheté votre billet retour, vous rapprocher de votre compagnie aérienne afin de voir les **modalités de modification de votre vol retour**. La plupart

des compagnies ont mis en place des dispositions particulières afin de pouvoir modifier ses billets sans frais supplémentaires.

» **Solliciter les services diplomatiques et consulaires des pays où vous vous trouvez.** En effet, une assistance peut être apportée par les ambassades, consulats et consulats honoraires du pays concerné. Nous vous invitons à les contacter afin de savoir si des dispositifs d'assistance ou de rapatriement ont été mis en place ou sont prévus prochainement

» Si vous en avez souscrit une, **contacter votre assurance voyage** afin de voir les conditions de remboursement éventuel de vos frais de retour.

» **Conserver tous les justificatifs de paiement** si vous êtes amené à engager des frais supplémentaires pour votre retour afin de pouvoir faire des demandes de remboursement par la suite. Nous vous accompagnerons dans ces démarches.

**Si, après avoir effectué ces démarches, vous n'avez pas de solution pour rentrer, merci de nous contacter par e-mail via :cabinet.president@uvsq.fret mobilite@uvsq.fr**

## **5/Que dois-je faire à mon retour en France?**

Il conviendra d'observer les mesures sanitaires. Toutes les consignes sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## **6/Dois-je me rendre à l'université à mon retour en France?**

Non, l'UVSQ est fermée jusqu'à nouvel ordre à tous les personnels et tous les étudiants. Les cours sont assurés à distance, notamment au moyen de la plateforme Moodle. Nous vous invitons à consulter régulièrement la FAQ à l'attention des étudiants de l'UVSQ

## **7/Si je rentre, est-ce que je vais perdre mon semestre? Comment cela va se passer pour les cours et les examens?**

L'UVSQ fera le nécessaire afin que vous ne soyez pas pénalisé par cette situation très particulière. Nous mettrons en place des modalités particulières afin de vous assurer la continuité de votre parcours pédagogique.

Vous avez deux possibilités :

**Option A : réintégrer votre cursus à l'UVSQ (en ligne), avec un aménagement pédagogique**, en lien avec le responsable de votre formation. Dans ce cas vous passerez les examens de l'UVSQ, avec un aménagement au regard de votre situation spécifique d'interruption de mobilité en cours de semestre. Si vous avez déjà obtenu des notes au sein de l'université étrangère, elles pourront être prises en compte.

**Option B : poursuivre votre Erasmus ou votre mobilité encadrée hors Europe depuis la France, à distance**, si l'université où vous vous trouvez actuellement a mis en place les cours en ligne et permet ce dispositif. Dans ce cas vous passerez les examens de l'université d'accueil à distance, depuis la France. Une fois votre modalité choisie, vous ne pourrez plus la modifier.

Dans le cas où votre université d'accueil vous oblige à mettre fin à votre Erasmus, vous devrez opter pour l'option A.

## **8/Est-ce que je vais devoir rembourser ma bourse?**

Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse de mobilité, votre bourse vous sera versée jusqu'à votre retour en France et que vous n'aurez pas à rembourser les montants que vous avez déjà perçus.

Les bénéficiaires d'une bourse Erasmus pourront, sur dossier, bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais qu'ils auront engagés pour leur retour anticipé.

Les bénéficiaires d'autres types d'aides à la mobilité pourront également faire des demandes d'aides financières auprès de nos services.

## **9/Qui dois-je prévenir de mon retour en France?**

Nous vous demandons de nous prévenir dès votre retour à l'adresse [mobilite@uvsq.fr](mailto:mobilite@uvsq.fr)

Vous devez également prévenir l'université étrangère où vous vous trouvez actuellement via votre contact habituel au sein de l'université d'accueil.

**10/Qui dois-je prévenir si je décide de rester dans le pays où je me trouve (après avoir considéré tous les points listés en question 2) ?**

- » Nous vous demandons d'écrire un e-mail à l'adresse [mobilite@uvsq.fr](mailto:mobilite@uvsq.fr)
- » Vous devez également prévenir l'université étrangère où vous vous trouvez.
- » Suivez les recommandations pédagogiques et sanitaires transmises par l'université où vous vous trouvez.
- » Si ce n'est déjà fait, pour être informé en temps réel, inscrivez-vous sur ARIANE